



S.A.V.S.

Hameau du Puigt – 66730 sournia

7, place Arago - 66250 Saint Laurent de la Salanque

I. PRÉSENTATION DU S.A.V.S.

Le S.A.V.S. « Val de Sournia » est un service d'accompagnement à la vie sociale destiné à des adultes handicapés et déficients mentaux travaillant ou ayant travaillé en E.S.A.T.

Le service se situe sur les communes de Sournia et de Saint Laurent de la Salanque.

Il a été ouvert en janvier 2001 afin d'accompagner les travailleurs handicapés dans leur gestion du quotidien. En effet les bénéficiaires sont des personnes présentant une autonomie suffisante afin de vivre en appartement au sein du village.

Initialement d'une capacité de 10 places, le S.A.V.S. accueille aujourd'hui 20 bénéficiaires répartis sur les 2 sites où est implanté l'E.S.A.T. «Ateliers Val de Sournia».

Le S.A.V.S. a été créé pour assurer un suivi régulier des travailleurs de l'E.S.A.T. non hébergés en foyer (externes). Par ailleurs une étroite collaboration avec les équipes éducatives des foyers d'hébergement s'opère lorsqu'un résident souhaite une réorientation en externat, après évaluation de l'équipe pluridisciplinaire.

Cet accompagnement est individualisé et prend en compte les aspects de la vie quotidienne, notamment la recherche d'un logement, le suivi médical, la gestion des budgets, l'organisation des loisirs, ainsi que la sensibilisation à une hygiène alimentaire et domestique correcte.

Il est assuré par des visites à domicile, à raison d'une ou plusieurs fois par semaine, dans le respect de la vie privée, des besoins et désirs de chacun.

II. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Une des valeurs essentielles dans la mission d'accompagnement éducative est le respect de la personne accueillie.

Il s'agit d'écouter et surtout de replacer la personne handicapée dans une position de sujet acteur de son projet, d'autant que l'accompagnement est individualisé.

Pour tous les bénéficiaires du service les axes motivant la mobilisation du service sont :

- Le souhait de vivre de façon autonome de façon à s'approcher d'une forme d'indépendance, cependant il s'agit d'un choix engendrant une recomposition financière et affective. Vivre en appartement c'est faire face aux problèmes matériels, mais surtout à la solitude, à de nouveaux équilibres de vie à trouver.
- La construction d'une vie privée formalisée avec sa sphère intime.

> Conception de l'accompagnement

L'accompagnement s'effectue par des visites chez le bénéficiaire. La visite à domicile est l'aspect principal de l'accompagnement en S.A.V.S. ; c'est le support de l'intervention.

Ce suivi se déroule dans un lieu qui est considéré comme en dehors du cadre institutionnel, habituel d'établissement. Il relève de l'espace privé « on ne s'invite pas, mais on y est invité ».

L'accompagnement des personnes à domicile est contractualisé par le biais du document individuel de prise en charge. Celui-ci définit le cadre des interventions en précisant les modalités de prise en charge.

> Les objectifs de ces visites et donc de cette prise en charge sont :

Le maintien des acquis :

Toute personne pouvant bénéficier de ce service doit avoir acquis une autonomie dite relative. Cependant le passage dans ce contexte où les cadres sont à définir par soi-même fait émerger quelques difficultés.

Favoriser l'accès :

- Aux soins : cette démarche permet à l'utilisateur de s'impliquer dans son projet de soin, d'en être acteur.
- Aux loisirs : des activités culturelles ou sportives sont proposées aux bénéficiaires du service. Elles ont pour objectif en premier lieu de favoriser la socialisation de ces personnes mais aussi d'éveiller en eux une certaine curiosité face à des thèmes comme le cinéma, l'art, le sport... Toutes ces activités sont susceptibles de développer un ensemble de potentialités grâce à la relation que nous pouvons mettre en place au cours de ces moments. Ces activités confrontent la personne accompagnée à ses propres capacités, ses limites.

Rompre avec l'isolement, la solitude :

- Le travail d'insertion réalisé en amont est très important. La prise en charge en institution doit permettre la création de liens sociaux.
- Sont évalués les pré-requis relevant des capacités matérielles (savoir faire ses courses, entretenir son logement) mais aussi des capacités relationnelles, car par définition, la vie en appartement n'entre plus dans les aspects d'une vie collective.
- Les bénéficiaires du service travaillent en E.S.A.T. et peuvent s'ils le souhaitent effectuer des stages en milieu de travail ordinaire. La première phase est l'évaluation par l'ensemble des intervenants auprès de la personne des capacités professionnelles, relationnelles et surtout la motivation de l'accompagné à s'engager dans ce projet. La deuxième phase consiste à mettre en place la procédure de déroulement du stage : recherche du lieu de stage et rencontre avec l'employeur qui définit les modalités du stage.

La prévention (risques domestiques – addictions, ...) :

La prévention des risques encourus au quotidien entre dans l'accompagnement : au niveau domestique (mauvaise utilisation des appareils électriques, risques d'incendie), sur la santé (M.S.T., addictions, équilibre nutritionnel, maladies cardio-vasculaires), et enfin sur la prévention routière.

III. PRESTATIONS ET ACTIVITÉS

Afin de permettre aux usagers d'accéder à une vie plus autonome approchant du milieu ordinaire le S.A.V.S. propose son accompagnement par les activités suivantes :

1. L'acquisition de connaissances administratives : loyer – charges – factures diverses, compréhension des différentes démarches.
2. La gestion du budget par l'élaboration d'un budget prévisionnel. Cela suppose un contrôle régulier des différents documents bancaires (chéquier, relevés, carte bancaire...). La garantie d'un équilibre budgétaire n'est pas absolue mais elle permet d'éviter une mise en danger de la personne accompagnée.
3. Rompre la solitude par des visites régulières.
4. L'aide aux courses et la composition des menus : une fois par semaine, les bénéficiaires qui le souhaitent sont accompagnés dans leurs achats. Cette aide apportée peut consister à participer activement aux courses : repérage dans les magasins, choix des aliments, contrôle des prix, des dates de péremption... La composition des menus qui dicte les achats est élaborée au préalable au domicile (choix et équilibre des menus, désirs, goûts...)
5. L'aide à l'apprentissage de la cuisine.
6. Le contrôle des dates de péremption dans le réfrigérateur doit être fait régulièrement. Cela s'avère être une réelle difficulté pour certains dans le repérage et la compréhension de ces dates.
7. Le contrôle de l'hygiène domestique : souvent lié à l'hygiène personnelle, l'entretien régulier du domicile est un aspect très important de l'accompagnement. Cet accompagnement doit permettre la prise de conscience de la nécessité d'une hygiène personnelle et domestique : respect de soi, de l'autre.
8. Les conseils sur la sécurité électrique du logement.
9. La stimulation à investir leur appartement : conseils dans le choix des futurs aménagements à apporter.
10. Les loisirs : des activités sont proposées chaque semaine : natation, gymnastique, ski, équitation, randonnée, marche, course à pied, pétanque, etc.

IV. MODALITÉS D'ADMISSION

Ce service est ouvert à tous, sans distinction sociale ou confessionnelle. L'admission est prononcée par le Directeur après avis de la commission d'admission.

Le bénéficiaire âgé d'au moins 18 ans doit être en possession d'une notification de la C.D.A.-P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie, anciennement C.O.T.O.R.E.P.) avec la mention « service d'accompagnement ».

Le service n'exige pas de mesure de protection pour l'admission.

Actuellement, 20 travailleurs handicapés travaillant ou ayant travaillé à l'E.S.A.T. « Les Ateliers du Val de Sournia » bénéficient d'une prise en charge par le S.A.V.S.. Ils vivent de façon autonome (loyer et charges, les frais de nourriture et tous les autres frais du quotidien) et disposent des mêmes ressources mensuelles que les personnes hébergées au foyer d'hébergement.

En revanche, ils ne paient pas de contribution pour les prestations du service.

Le S.A.V.S. est un service pour la personne handicapée. Il l'accompagne dans sa prise d'autonomie dans la double notion de liberté et de sécurité.

V. CONTACT

Directeur du S.A.V.S. : Pierre ROULIN

• **Adresse :** Hameau du Puigt – 66730 sournia

Tél : 04 68 97 73 09 - **Fax :** 04 68 97 73 69

Courriel : esat.foyers.savs@vds-asso.fr

• **Adresse :** 7, place Arago - 66250 Saint Laurent de la Salanque

Tél : 04 68 28 15 29 - **Fax :** 04 68 28 19 13

Courriel : esat.foyers.savs@vds-asso.fr